Image not found or type unknown

Contester une amende pour un stop

Par **jadou29**, le **30/11/2020** à **15:38**

Bonjour,

Puis-je contester une amende pour un stop car j'ai reçu la contravention et ils se sont trompés de ville ?

Merci.

Par **janus2fr**, le **30/11/2020** à **16:11**

Bonjour,

Tout d'abord, avez-vous été intercepté lors de l'infraction ?

Par **jadou29**, le **01/12/2020** à **06:17**

Oui, j'ai été intercepté mais sur l'avis ils mettent une ville qui est à 5 km de chez moi et je me suis fait intercepter au bout de ma rue.

Par **janus2fr**, le **01/12/2020** à **06:44**

Le nom de la rue est-il correct ?

Par **Tisuisse**, le **01/12/2020** à **08:56**

Bonjour,

A mon humble avis, l'erreur de commune ne sera qu'une erreur de plume. Il y avait bien un STOP au bout de sa rue (peu importe le nom de la ville) STOP qu'il n'a pas respecté, et il a été intercepté. De ce fait la contestation aura très peu de chances d'être recevabla, elle sera rejetée par les juges lesquels juges risqueraient bien d'ajouter à l'amende (plafond possible :

750 €) une suspension du permis (maxi possible : 3 ans, ces maxis n'étant jamais prononcés) puis viendra le retrait des 4 points sur le permis.

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés